



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère
sur le territoire de la Ville de Genève

26 juin 2013

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009 ;

vu la proposition de la Ville de Genève du 15 mai 2011 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 11 juin 2013,

ARRÊTE :

Il est donné le nom de : **Allée Pic-Pic**

à la voie longeant la voie CFF, commençant à l'avenue d'Aire 42 et finissant au chemin des Sports 73.

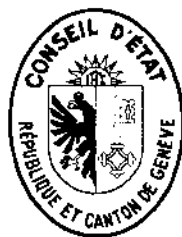
Cette artère dessert les bâtiments réhabilités en logements qui ont accueilli les ateliers automobiles « PICARD-PICTET et Cie » au début du siècle dernier, unique marque de fabrication automobile genevoise, abrégée Pic-Pic

Le code voie de cette artère est le n° 63460.

Entrée en vigueur de cette dénomination : le 1^{er} juillet 2013.

Communiqué à :

CHA	1 ex.
DU	1 ex.
DF	1 ex.
DS	1 ex.
DIME	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :